

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pas avoir compris la question. Je devrai la lire dans le harsard. Le gouvernement, que je sache, n'a résilié aucun contrat.

M. Stanfield: C'est exact, il s'est fait prendre.

L'USAGE ENVISAGÉ POUR LE MAZOUT ACHETÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Peut-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire du pétrole qu'il a acheté et dont les Canadiens n'ont pas vraiment besoin?

Une voix: Envoyez-le en Corée.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, nous allons utiliser l'huile pour chauffer les édifices fédéraux dans l'Est du Canada à partir de maintenant.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

LA SILICOSE CHEZ LES TRAVAILLEURS DE L'URANIUM—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que le ministre est responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'industrie de l'uranium, en vertu de l'article 10 du règlement intitulé «Règlement du Canada sur les substances dangereuses», et que 10 p. 100 de l'effectif actuel des mines d'Elliot Lake est atteint à divers degrés de silicose, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises ou quelles mesures il envisage de prendre pour protéger les travailleurs des mines d'Elliot Lake?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dois dire au député qu'il fait erreur. Ce domaine n'est pas de mon ressort, et s'il s'était donné la peine de vérifier, il aurait facilement constaté que ce n'était pas le cas. Cette question relève de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et la division de la médecine des radiations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se livre également à certaines activités dans ce domaine. Je sais que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a vu les intéressés et qu'il pourrait peut-être fournir au député un rapport plus détaillé. Cette question est donc, comme je l'ai dit, du ressort de ce ministère et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et non pas de celui du ministère du Travail.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai en ma possession le règlement intitulé «Règlement du Canada sur les substances dangereuses», et l'article 10 précise bien que c'est la responsabilité du ministre du Travail.

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Le recours au Règlement peut difficilement se justifier; il s'agit d'un sujet de discussion.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque à mon tour le Règlement. Je ne crois pas qu'il soit bon de laisser une inexactitude au compte rendu. Lorsque j'ai dit que cette question n'était pas du ressort du ministère du Travail, c'était tout à fait exact. Les autres règlements concernant les radiations et l'uranium stipulent clairement que celui-là a la primauté sur toute loi et sur toute responsabilité qui m'incombe en matière de normes de sécurité. Si le député prend la peine de vérifier, il verra qu'il se trompe.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ACHAT DE MAZOUT PAR LE GOUVERNEMENT—LA POSSIBILITÉ DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui se rattache à celle posée il y a quelques instants au sujet d'un conflit d'intérêts. Le président du Conseil du Trésor a dit que le ministère des Approvisionnements et Services n'a pas acheté ce pétrole d'un conseiller du ministère et que, pourtant, il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Le président du Conseil du Trésor ne conviendra-t-il pas que le pétrole a été acheté d'une compagnie représentée au sein de la commission consultative du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a recommandé au ministre des Approvisionnements et Services d'acheter ce pétrole? Si cela ne constitue pas un conflit d'intérêts, le président du Conseil du Trésor pourrait peut-être me dire en quoi consiste un conflit d'intérêts?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, les faits exposés par le chef de l'opposition sont tout à fait exacts. Après les avoir établis, il est tout aussi capable que n'importe qui de décider, sans insister davantage, s'il y a un conflit d'intérêts.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—ON DEMANDE DES FONDS ADDITIONNELS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné le très grand nombre de projets présentés dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse, l'honorable ministre peut-il dire s'il a recommandé au conseil des ministres une augmentation de la somme de 25 millions de dollars prévue à cette fin pour l'année 1974?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne l'ai pas fait, monsieur l'Orateur.